

Juillet 2022

Note technique

Contrat territorial du captage de Balbigny 2023-2025

Marjorie TISSOT-
Cellule Grenelle-Service Eau Potable
marjoretissot@loireforez.fr

1. CONTEXTE

Les puits de captage de la commune de Balbigny font l'objet d'une démarche de préservation du captage soutenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne depuis 2015, pour améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. Bien que des améliorations aient été constatées vis-à-vis des pratiques d'une majorité d'agriculteurs, des marges de progrès sont encore possibles. C'est pourquoi la commune s'est réengagée dans une nouvelle feuille de route à 6 ans 2019-2025 pour poursuivre les actions de préservation du captage.

Loire Forez Agglomération est sollicité par la Commune de Balbigny afin d'animer de manière opérationnelle son contrat territorial par le biais de la convention de partenariat entre les maîtres d'ouvrage des captages prioritaires de la Loire.

Cette démarche est encadrée par 2 arrêtés :

- Un arrêté de délimitation de l'Aire d'alimentation du captage (n° DT-14-90)
- Un arrêté préfectoral de programme d'actions dans le cadre de la démarche Zone Soumise à Contrainte Environnementale. Cet arrêté est en cours de rédaction et sera soumis à consultation au second semestre 2022.

L'objectif du travail mené sur les captages prioritaires est de mettre en place des programmes d'actions ambitieux capables de répondre aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau brute, tant sur l'aspect qualitatif en visant la réduction des concentrations en pesticides et nitrates, que sur l'aspect sécurisation de la ressource en eau présente sur le département.

Les problématiques du territoire

L'Aire d'alimentation du captage représente 1 660 ha répartis sur les communes de Balbigny, Pouilly-les-Feurs, Néronde, Bussières. L'agriculture y est majoritaire avec de la polycultures-élevage à dominante bovins allaitants. Bien que l'aire de captage soit composée en majorité de prairies, le diagnostic a montré que les pressions à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau vis-à-vis de la problématique nitrate sont essentiellement d'origine agricole.

L'enjeu sur ce captage est de maintenir les surfaces en herbe et d'accompagner les agriculteurs dans une conduite des cultures compatible avec la qualité de l'eau du captage.

2. Le contrat territorial du captage de Balbigny

La Commune de Balbigny s'engage dans un contrat territorial, outil de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour soutenir financièrement les actions de reconquête de la qualité de l'eau sur ce captage.

Une stratégie à 6 ans a été proposée (2019-2025) pour atteindre ces objectifs avec un premier contrat pour la période 2019-2022. Un bilan à mi-parcours a été soumis à l'Agence de l'eau Loire Bretagne ainsi qu'au comité de pilotage en charge du suivi de la démarche. Suite à ce bilan, il est proposé de renouveler les actions, au sein d'un nouveau contrat 2023-2025.

3. Objectifs du Contrat territorial

Le travail sur les puits de captage de Balbigny répond aux objectifs du Sage Loire en Rhône Alpes tant sur l'enjeu qualitatif que quantitatif. En effet, la restauration de la qualité de l'eau des puits permettra de sécuriser la production sur cette ressource qui constituait l'unique ressource en eau de la Commune de Balbigny jusqu'en 2022.

Trois objectifs ont été définis :

- Améliorer la qualité de l'eau en termes de nitrates avec un objectif de moyenne annuelle à ne pas dépasser sur chaque puit : F2<35 mg/l ; P3 < 30 mg/l ; P2< 20 mg/l.
- Maintenir l'absence de dépassement des teneurs en pesticides et répondre aux normes de potabilisation : 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour la somme des concentrations des molécules.
- Développer et pérenniser un projet territorial qui permette de réduire les risques de pollutions tout en préservant des activités économiques viables.

4. Les actions du contrat

10 actions ont été retenues pour répondre aux objectifs opérationnels du contrat territorial :

- 1) Connaître les pratiques des exploitations du territoire par des diagnostics d'exploitation
- 2) Accompagnement individuel des agriculteurs vers des changements de pratiques ou de systèmes en faveur de la qualité de l'eau
- 3) Accompagnement collectif en faveur de la qualité de l'eau, adaptation des systèmes au changement climatique et promotion de l'agriculture biologique.
- 4) Création et animation d'un groupe prairies
- 5) Animation et veille foncière sur l'aire de captage avec acquisition de parcelles à enjeux sur l'AAC
- 6) Aménagements et mise en défens des cours d'eau de l'AAC (action portée par le SMAELT dans le cadre de ses missions sur le territoire)
- 7) Accompagnement à la plantation et la gestion durable des haies
- 8) Communiquer et sensibiliser les acteurs du contrat
- 9) Animer le programme d'actions (action portée par Loire Forez Agglomération)
- 10) Suivre l'efficacité du plan d'action

5. Mise en œuvre

Le portage politique des actions du contrat est assuré par la Commune de Balbigny maître d'ouvrage, mais la mise en place opérationnelle des actions du contrat territorial sera assurée par Loire Forez Agglomération via la mise en place d'une animation sur le territoire. La commune de Balbigny sollicite Loire Forez pour l'animation de son contrat territorial dans le cadre de la convention de partenariat annuelle entre les maîtres d'ouvrages des captages prioritaires.

Selon leur nature, les actions auront des portées différentes ; cela peut être l'aire d'alimentation du captage mais aussi une zone plus restreinte ou à l'inverse des zones plus larges en fonction de la portée des actions mises en œuvre.

Le programme d'actions est proposé sur 3 ans avec une étude bilan à l'issue du contrat.

Modalités de pilotage et de coordination de la démarche :

La gouvernance du contrat territorial s'organise autour de deux commissions :

- **Le comité de pilotage** : Le Comité de pilotage est l'instance de validation avant décision qui se réunira à chaque étape majeure de l'avancement du programme pour valider les volets techniques ainsi que financiers.
- **Le comité technique** : le comité technique est une instance consultative pour échanger sur l'avancement et le bilan des actions et se projeter sur la suite du projet. Le comité technique se réunit en amont du comité de pilotage.

Les signataires du contrat :

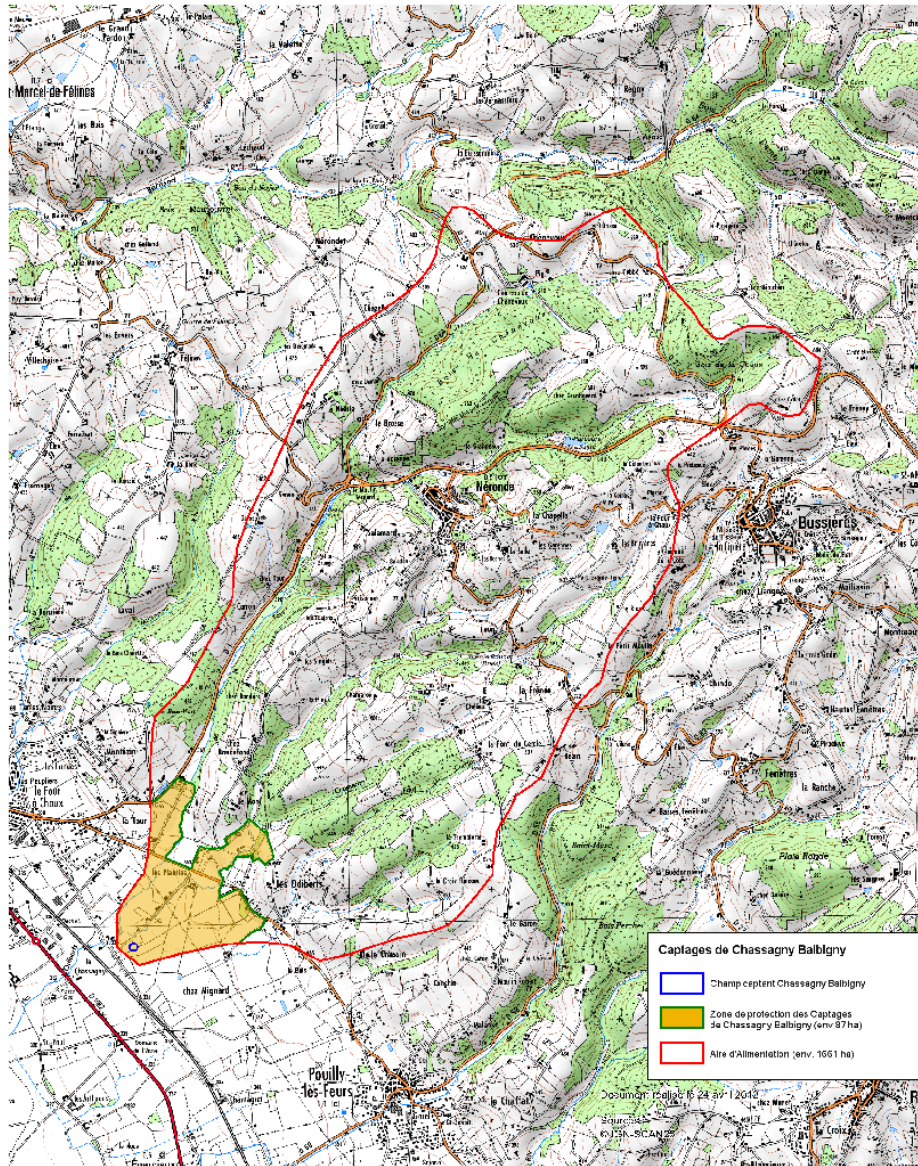
- La Commune de Balbigny, porteur du projet et maître d'ouvrage des actions,
- Loire Forez Agglomération, maître d'ouvrage de l'animation du contrat pour la mise en œuvre du programme d'actions pour la commune
- Le SMAELT, maître d'ouvrage pour la fiche action sur la mise en défens des cours d'eau
- La chambre d'agriculture de la Loire, en tant que partenaire technique privilégié
- La Communauté de Communes de Forez Est, en tant que EPCI du territoire
- Le Département de la Loire, en tant que partenaire et potentiel financeur des travaux de mise en défens via le SMAELT
- L'agence de l'eau Loire Bretagne.

6. Localisation du périmètre d'action



Département de la LOIRE

ZONE DE PROTECTION DE L'ARE D'ALIMENTATION DES PUIITS DE CAPTAGE DE BALBIGNY



DDT 42/SAP/MIG - C.LIVEBARDON
VD42-4muc12sap_mig\T Travail\osgi\ATravail\Christian\Captages Prioritaires Grerelle\Balbigny_ZPAA_arrêté_pref.wor

7. Plan de financement prévisionnel du Contrat de Balbigny 2023-2025 :

Description des actions			Budget prévisionnel					Financiers et taux de financement												
N°	Actions	Porteur de l'action	sept-22	2023	2024	sept-25	Montant total de l'action sur 3 ans	Taux de financement attendu Agence de l'eau Loire Bretagne		Taux de financement attendu par le MAAF (si PAEC)		Autofinancement Commune de Balbigny		Autre financeur SMAELT		Autre financeur/ Conseil Départemental 42* (*sous réserve des appels à partenariats eau annuels)		Autre financeurs agriculteurs/ fonds privés		
								70%	9 702 €	30%	4 158 €			30%	630 €					
1	Connaître les pratiques des exploitants du territoire par des diagnostics d'exploitation	réalisation de 11 diagnostic d'exploitation		7 560 €	6 300 €		13 860 €	70%	9 702 €	30%	4 158 €									
		réalisation d'1 diagnostic de conversion bio	Commune de Balbigny			2 100 €		2 100 €	70%	1 470 €			30%	630 €						
2	Accompagnement individuel des agriculteurs aux changements de systèmes et de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	mise en place des 10 accompagnements individuels	Commune de Balbigny	7 560 €	11 340 €	12 600 €	31 500 €	50%	15 750 €	50%	15 750 €									
3	Accompagnement collectif en faveur de la qualité de l'eau, adaptation des systèmes au changement climatique et promotion de l'agriculture biologique	Actions collectives d'animation agricole (JT, démo, formations...)	Commune de Balbigny	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	50%	9 000 €	50%	9 000 €									
		analyses agronomiques (relouats, autres)	Commune de Balbigny	1 440 €	2 160 €	2 400 €	6 000 €	50%	3 000 €	50%	3 000 €									
4	Création et animation d'un groupe technique prairies		Commune de Balbigny	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	50%	4 500 €	50%	4 500 €									
5	Animation, Veille foncière et acquisition de parcelles à enjeux sur l'AAC	veille foncière	Commune de Balbigny	720 €	720 €	720 €	2 160 €	50%	1 080 €			50%	1 080 €							
		acquisition de parcelles				20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €							
6	Aménagements et mise en défens des cours d'eau de l'AAC de Balbigny		SMAELT	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	50%	15 000 €					30%	9 000 €	20%	6 000 €			
7	Accompagnement à la plantation et la gestion durable des haies	aide à la plantation de haies 1 rang et accompagnement technique	Loire Forez	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	50%	7 500 €									50%	7 500 €	
8	Communiquer et sensibiliser les acteurs du contrat	agricole et non agricole	Commune de Balbigny	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	50%	2 250 €	25%	1 125 €	25%	1 125 €							
9	Animer le programme d'actions	0,5 ETP/ an pour 3 ans + 50% temps administratif Loire Forez 50 jours/an (5 750€)	Loire Forez	38 510 €	38 510 €	38 510 €	115 530 €	50%	57 765 €	25%	28 883 €	25%	28 883 €							
10	Suivre l'efficacité du plan d'actions	suivi qualité de l'eau	Loire Forez	3 789 €	3 789 €	3 789 €	11 367 €	50%	5 684 €	50%	5 684 €									
		Etude Bilan au bout des 6 ans	Commune de Balbigny	- €	- €	20 000 €	20 000 €	70%	14 000 €			30%	6 000 €							
				77 519 €	84 119 €	169 420 €	299 017 €	52%	156 701 €	24%	72 099 €	16%	47 718 €	3%	9 000 €	2%	6 000 €	5%	7 500 €	
Pour mémoire	Evolution des systèmes de culture et des pratiques (MAE)		Agriculteurs				financements hors CT													
Pour mémoire	Diminution de la pression en intrants par l'investissement matériel		Agriculteurs				financements hors CT													